

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSCRIPTION

Conçus pour les jeunes, nos séjours sont agréés par les services de la Jeunesse et des Sports, ce qui implique le respect des normes en vigueur tant au point de vue pédagogique, sanitaire, que sécuritaire.

INSCRIPTION

L'inscription dans un séjour est considérée comme acquise à réception de l'acompte. La réservation de l'inscription est valable 2 semaines dans l'attente de l'acompte (inscription CAF incluse). Passé ce délai, la réservation est annulée sur notre listing et sur la CAF.

**Pour confirmer → 1 seule possibilité
Règlement d'un acompte de 30% du séjour**

RÈGLEMENT

L'acompte est déduit sur le prix du séjour. Paiement possible du solde en plusieurs fois en tenant compte des impératifs de règlement.

Il peut s'effectuer par tous moyens à votre convenance. ***chèque** libellé à l'ordre de [C.L.O.S. Nature](#).

* **CB** sur la structure ou par téléphone,

* chèque **ANCV**,

* **virement** (en notifiant dans l'objet le nom de votre enfant)

* **en espèces**.

**Le solde du paiement → au plus tard 21 jours
avant le début du séjour.
Sauf Espèces, CB ou ANCV jour J.**

INSCRIPTION TARDIVE

En cas d'inscription dans les 21 jours précédant le départ vous devez nous adresser l'intégralité du prix du séjour **PAS DE CHÈQUE POSSIBLE**

DOSSIER

Tous les éléments du dossier sont à fournir impérativement avant le séjour. La fiche d'inscription se remplit en ligne ou par téléphone, la fiche sanitaire et les vaccins doivent être à jour, l'engagement famille. Certains séjours nécessitent une Attestation d'Aisance Aquatique. Celle-ci est délivrée en piscine, avec et sans brassards, par un moniteur diplômé BNSSA ou tout autre diplôme d'enseignant de voile, kayak ... ou autre embarcation. Elle n'a pas de limite de validité. Elle est obligatoire pour tous les mineurs qui participent à des séjours avec activités nautiques sur embarcation (Closlanta, Wakeboard, Canyoning ...)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout manquement grave à la discipline sera signalé aux parents et l'exclusion pourra être prononcée. Le remboursement du séjour ne sera alors pas exigible.

PRIX

Les prix des séjours n'ont pas de valeur contractuelle. Ils sont confirmés sur votre facture au moment de l'inscription. Des fluctuations économiques peuvent amener à modifier des prix selon les dispositions légales.

Sont compris : la pension complète (hébergement-restauration), les activités, l'encadrement, le matériel, les transports (internes au séjour), l'assurance (responsabilité civile), le fonctionnement des séjours, l'adhésion à l'association.

AIDES AUX VACANCES Les organismes suivants peuvent, sous certaines conditions, verser des aides pour couvrir une partie du solde du montant du séjour : CAF, MSA, Comités d'Entreprise, services sociaux, associations caritatives type JPA (renseignez-vous).

SÉJOUR : Modifications annulations. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent ou si le nombre d'inscrits est insuffisant de modifier ou d'annuler un séjour. Dans ce cas, nous proposons un séjour équivalent ou le remboursement des sommes versées.

ANNULATION

Les annulations doivent être notifiées par écrit pour être enregistrées. Vous pouvez souscrire une assurance annulation (4% prix du séjour ou 18€ minimum).

En cas de force majeure, le séjour peut être annulé et remboursé dans son intégralité (sans remplir les conditions d'annulation) sur présentation d'un document officiel (hospitalisation/ décès d'un parent, certificat médical interdisant le départ en séjour, perte d'emploi).

CONDITIONS et FRAIS d'ANNULATION

- + de 30 jours avant le départ, 10 % du montant versé correspondant aux frais de dossier.
- entre 30 jours et 21 jours, 25 % du montant versé.
- entre 20 jours et 08 jours, 50 % du montant versé.
- entre 07 jours et 02 jours, 75 % du montant versé.
- - de 02 jours 100 % du montant versé restent acquis à C.L.O.S. Nature

SÉJOURS ÉCOURTÉS

Dans le cas d'un séjour écourté pour raison de santé, le séjour sera remboursé au prorata des jours restants. Dans le cas d'un départ anticipé pour toute autre raison, aucun remboursement ne sera effectué.

COVID 19

En cas de fermeture administrative suite aux directives gouvernementales, C.L.O.S. Nature est autorisée, conformément à l'Ordonnance n° 2020-315 du 25 mars 2020 à proposer un avoir sur les séjours disponibles sur l'année avec report possible sur l'année suivante.

Toutefois, un remboursement total des sommes versées peut avoir lieu dès la réouverture du Centre de vacances.

RÉCLAMATIONS

Elles seront faites par lettre recommandée directement auprès de l'organisateur qui veillera à l'amélioration de la qualité des séjours et agira auprès des responsables des séjours si besoin. **Toutefois la responsabilité de C.L.O.S Nature n'est pas engagée en cas de perte, de détérioration, de vol d'affaires personnelles, d'objets de valeur, d'espèces (non confié à l'animateur référent).**

FRAIS MÉDICAUX

Il est possible que C.L.O.S. Nature fasse l'avance de frais médicaux (honoraires médicaux, radios, médicaments ...) pour un participant. Dans cette éventualité, et dans les plus brefs délais, vous recevrez une facture correspondant aux frais médicaux avancés. Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons la feuille de soins que vous adresserez à votre Caisse de Sécurité Sociale afin d'en obtenir le remboursement.

UTILISATION DE L'IMAGE

C.L.O.S. Nature se réserve le droit d'utiliser les photos prises lors de ses séjours pour illustrer ses brochures et ses documents de présentation, sauf avis contraire du participant, de ses parents ou de son représentant légal. Il vous suffit de nous en informer par courrier.

ACCEPTATION

La participation à l'un des séjours décrits implique la pleine et entière acceptation des présentes conditions et informations générales.